

Procedure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Règlement	2006/0241(CNS) Procédure terminée
Concurrence: règles applicables aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (abrog. règlement (CEE) n° 1017/68). Codification	
Sujet 2.60.01 Restrictions aux échanges, ententes, positions dominantes 3.20.02 Transport ferroviaire de personnes et de marchandises 3.20.04 Transport fluvial 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Affaires juridiques	ALDE WALLIS Diana	25/06/2008
Conseil de l'Union européenne	Commission au fond précédente		
	 Affaires juridiques	PPE-DE MAYER Hans-Peter	10/07/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Justice et affaires intérieures(JAI)	Réunion 2927	Date 26/02/2009
Commission européenne	DG de la Commission Service juridique	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
27/11/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0722	Résumé
30/11/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/09/2007	Vote en commission		Résumé
18/09/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0333/2007	
25/09/2007	Résultat du vote au parlement		
25/09/2007	Décision du Parlement	T6-0397/2007	Résumé
15/07/2008	Reconsultation officielle du Parlement		
15/07/2008	Publication de la proposition législative	N6-0014/2008	Résumé

	modifiée pour reconsultation		
07/10/2008	Décision par la commission, sans rapport		
22/10/2008	Décision du Parlement		
26/02/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
26/02/2009	Fin de la procédure au Parlement		
05/03/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2006/0241(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 083
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/65999; JURI/6/43275

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2006)0722	27/11/2006	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0333/2007	18/09/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0397/2007	25/09/2007	EP	Résumé
Proposition législative modifiée pour reconsultation	N6-0014/2008	15/07/2008	CSL	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

[Règlement 2009/169](#)
[JO L 061 05.03.2009, p. 0001](#) Résumé

Concurrence: règles applicables aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (abrog. règlement (CEE) n° 1017/68). Codification

OBJECTIF: codification de la législation relative à l'application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement 1017/68/CEE du Conseil du 19 juillet 1968 portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Concurrence: règles applicables aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par

voie navigable (abrog. règlement (CEE) n° 1017/68). Codification

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de M. Hans-Peter MAYER (PPE-DE, DE) approuvant sans amendement - en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision - la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (version codifiée).

Concurrence: règles applicables aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (abrog. règlement (CEE) n° 1017/68). Codification

En adoptant le rapport de M. Hans-Peter MAYER (PPE-DE, DE), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des affaires juridiques et approuve sans amendement - en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision - la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (version codifiée).

Concurrence: règles applicables aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (abrog. règlement (CEE) n° 1017/68). Codification

Le 28 novembre 2006, la Commission a transmis au Conseil une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (Version codifiée), basée sur les articles 71 (politique des transports) et 83 (politique de concurrence) du Traité CE.

Le 25 septembre 2007, le Parlement européen a rendu son avis en 1^{ère} lecture, conformément à la procédure de codécision, approuvant le texte sans amendement.

Toutefois, dans son avis du 26 juin 2007, le Groupe de travail consultatif composé des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission a recommandé que cette proposition soit basée uniquement sur l'article 83 du Traité CE (impliquant la procédure de consultation) et non conjointement avec l'article 71 du Traité CE.

En date du 9 juillet 2008, le Coreper a confirmé que cette proposition de règlement devait être basée uniquement sur l'article sur l'article 83 du TCE et a décidé, compte tenu du changement de base juridique, de consulter à nouveau le Parlement.

Concurrence: règles applicables aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (abrog. règlement (CEE) n° 1017/68). Codification

OBJECTIF: codification du règlement n° 1017/68/CEE relatif à l'application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 169/2009 du Conseil portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (version codifiée).

CONTENU : l'objet du règlement est de codifier le règlement 1017/68/CEE du Conseil du 19 juillet 1968 portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable. Le nouveau règlement se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 25/03/2009.